**37ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(18-29 janvier 2021)**

**Rwanda**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le lundi 25 janvier 2021 (après-midi)

Merci, Madame la Présidente.

La France remercie la délégation du Rwanda pour la présentation de son rapport.

La France constate le renforcement du cadre institutionnel en matière de protection des droits de l’Homme au Rwanda. La persistance de violations des droits civils et politiques et des libertés fondamentales demeure néanmoins préoccupante. La France invite les autorités à mettre en œuvre les recommandations suivantes :

1- Ratifier la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et le Statut de Rome de la Cour pénale internationale ;

2- Garantir la protection et la liberté d’expression des hommes et femmes politiques, des journalistes et des défenseurs des droits et lutter contre l’impunité des auteurs de violences à leur encontre ;

3- Garantir l’accès des femmes et des filles aux droits et santé sexuels et reproductifs et faciliter leur accès à une éducation complète à la sexualité;

4- Veiller au respect de l’indépendance de la justice et garantir le droit de toute personne accusée à un procès équitable ;

5- Garantir la protection des personnes LGBTI contre les violences, le harcèlement et les arrestations arbitraires.

La France souhaite plein succès au Rwanda pour son EPU

Je vous remercie./.